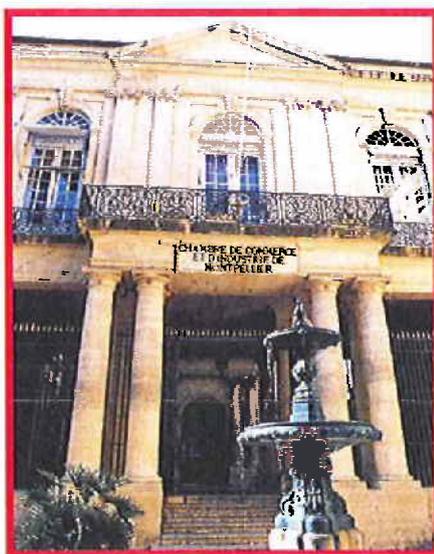


CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTPELLIER

ASSEMBLEE GENERALE

Mardi 28 septembre 2010




montpellier.cci.fr

ASSEMBLEE GENERALE

28 SEPTEMBRE 2010

PROCES VERBAL

ORDRE DU JOUR

I – SUJETS SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Jean-Pierre PARISI :

I.1 – Décision définitive de l'autonomisation du Groupe Sup de Co (hors intégration qui sera décidée par une autre Assemblée Générale en 2011) 5

I.2 – Approbation du projet de statuts de l'Association 6

I.3 – Adhésion de la Chambre à cette Association et désignation de ses 6 représentants 6

Jean-Yves LABATTUT :

I.4 – Montant de la participation de la CCI au financement des flux touristiques et économiques 7

Victor SALVADOR :

I.5 – Participation au groupement de commande pour l'opération « Elections 2010 » 8

Fabien LABBE :

I.6 – Elections 2010 : externalisation de la mise sous pli du matériel électoral 9

I.7 – Tarifs et modalités de vente des listes électorales 10

I.8 – Commission d'Organisation des Elections : désignation d'un Elu représentant le Président de la CCIM 11

Jean-Pierre PARISI :

I.9 – Partenariat GSCM – ARENA – CANAL + EVENTS 13

Rudy IOVINO :

I.10 – Communication en période électorale 15

Fabien LABBE :

I.11 – Intervention sur les élections 15

II – ANNEXES

1 – Projet de statuts « Association Groupe Sup de Co Montpellier » 17

2 – Tableau pour les représentants « Association Groupe Sup de Co Montpellier » 28

3 – Tableau financier pour les flux touristiques et économiques 29

4 – Projet de convention de groupement de commande opération « Elections Consulaires 2010 » 30

5 – Note « Communication en période électorale » 35

**LISTE DES PARTICIPANTS
ASSEMBLEE GENERALE
Mardi 28 septembre 2010**

Membres Elus présents :

IOVINO Rudy	Président de la CCI
CECCOTTI Patrick	1 ^{er} Vice-président
LABATTUT Jean-Yves	2 ^{ème} Vice-président
MENON Albert	4 ^{ème} Vice-président
COMBELERAN François	Trésorier
LABBE Fabien	Trésorier adjoint
ALMERAS Jacques	Secrétaire
PARISI Jean-Pierre	Secrétaire
SALVADOR Victor	Secrétaire
VESPER Jean-Jacques	Secrétaire

BELLEFROID Hervé	Membre Elu
BENALI Mahfoud	«
CHARMILLON Denis	«
DELALONDE Bertrand	«
DOUIS Christian	«
DUCROS Thierry	«
GREA Gil	«
MAJDOUL Mustapha	«
PLANCHON Olivier	«
POUZOLET Roch	«
REILHAN Patrick	«
SAOUDI Jamal	«
SERRE Laurent	«
SOPHY Emmanuelle	«
STCHERBATCHENKO-SERAN Anne	«
SUC Pascale	«
TEISSIER Aimé	«
THELENE Richard	«

Membres Associés présents :

DELJARRY André
FRANCIS Joseph
FROMONT Michel
LACAN Jean-Claude

Secrétaire de séance :
SERRE Laurent

En présence de :

MERCIER Marie-Thérèse
REDON Didier

Commissaire aux Comptes
Commissaire aux Comptes

Conseiller Technique :

MIRAS Jean-Michel

Permanents :

BERNI Didier
DUCASSE Bruno

JAMBON Sylvain

ROUX Christiane
THIERY Alain

Directeur des Ressources Humaines
Directeur des Finances et des Moyens
Généraux
Directeur de Cabinet et de la
communication
Responsable juridique
Directeur Responsable du CFE

Membres Elus absents :

BOUSCAREN Jean-Louis
CABIRON Bernard
CARDEUR Jean-Hervé
COMBETTES Michel
DEMON Eric
ETOURNEAU Philippe
FABRE Jean-Pierre
FOURNIER Didier
HUSSIN José
LEVY René
LOSSO Patrick
NAHUM Bertin
PEREZ Bernard
PEREZ Véronique
QUEIGE Philippe
RESPLANDY Pascal
SARAZIN Thierry
SENTOURENS Marc
TESSIER Jean-François
VALLON Jean
ZAGO Annie

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et désigne Monsieur Laurent SERRE comme Secrétaire de Séances.

I – SUJETS SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

I.1 – Décision définitive de l'autonomisation du Groupe Sup de Co (hors intégration qui sera décidée par une autre Assemblée Générale en 2011)

Jean-Pierre PARISI

Le Président IOVINO a exposé au Bureau, que pour développer le Groupe Sup de Co, il convient de recourir à des financements publics et privés.

Le statut consulaire interdit tout partenariat réel et tout partage même partiel de la gouvernance, dès lors, la CCIM s'est engagée dans un processus d'autonomisation du Groupe par la création d'une Association Loi 1901.

Le Bureau du 16/09/2010 a proposé à l'AG d'adopter la décision définitive de l'autonomisation du Groupe Sup de Co, hors intégration, qui sera décidée par une autre Assemblée Générale en 2011.

Monsieur PARISI insiste sur l'importance de l'autonomisation du Groupe Sup de Co. En effet, avec ce processus, le Groupe Sup de Co devrait pouvoir réussir un développement en adéquation avec l'ambition du territoire.

Le Président soumet ce point au vote de l'AG.

Votes favorables : 28

Vote contre : 0

Abstention : 0

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, adopte la décision définitive de l'autonomisation du Groupe Sup de Co, hors intégration, qui sera décidée par une autre AG en 2011.

I.2 – Approbation du projet de statuts de l'Association

Jean-Pierre PARISI

Jean-Pierre PARISI a demandé au Bureau d'approuver les statuts, qui sont joints en **annexe 1**.

Rien dans ces statuts n'est à souligner de très particulier car nous sommes dans le cadre de la constitution d'une association Loi 1901.

Le Bureau s'est interrogé sur le nombre d'Elus devant représenter la CCI à l'Association, soit 12 Elus, soit 6 Elus avec 2 voix.

Le Bureau du 16/09/2010 a proposé à l'AG d'approuver le projet de statuts de l'Association et préfère opter pour un nombre de 6 représentants disposant de 2 voix.

Le Président soumet ce point au vote de l'AG.

Votes favorables : 28

Vote contre : 0

Abstention : 0

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le projet de statuts de l'Association et opte pour un nombre de 6 représentants disposant de 2 voix.

I.3 – Adhésion de la Chambre à cette Association et désignation de ses 6 représentants

Jean-Pierre PARISI

Le tableau est joint en **annexe 2**.

Le Bureau du 16/09/2010 a proposé à l'AG que la CCIM adhère à l'Association Groupe Sup de Co Montpellier et propose pour la représenter les nominations suivantes : Rudy IOVINO, Jean-Pierre PARISI, Patrick CECCOTTI, Jean-Yves LABATTUT, Fabien LABBE et Jacques ALMERAS.

Le Président stipule que s'agissant de désignation de membres Elus, cette composition pourrait changer après les prochaines élections consulaires.

Le Président soumet ce point au vote de l'AG.

Votes favorables : 28

Vote contre : 0

Abstention : 0

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne son accord sur l'adhésion de la CCIM à l'Association Groupe Sup de Co et désigne pour la représenter MM. Rudy IOVINO, Jean-Pierre PARISI, Patrick CECCOTTI, Jean-Yves LABATTUT, Fabien LABBE et Jacques ALMERAS.

